

Je t'aime moi non plus ou 4 heures de gesticulations pour accoucher d'un Bureau ...sans trésorier !

Election du Bureau*

- 3^{ème} CE de la mandature ou les élus tentent de constituer un bureau. Passe d'armes entre CGT et CFDT, la CFDT ne veut proposer un candidat qu'à la condition que la CGT s'engage sur une réflexion des orientations des prestations ASC. Ce que refuse la CGT, donc la CFDT ne présente pas de candidat. Après moult échanges, suspensions de séance et dialogue de sourd entre CFDT et CGT ou chacun déclare "assumer pleinement les responsabilités qui lui ont été confiées" la CFDT finit par proposer Mme Roumazeille au poste de **secrétaire adjointe. Elle sera élue au 2^{ème} tour uniquement avec les voix de la CGT !!!**

- Au final la composition du bureau :

Secrétaire : M.DUTHEIL

Trésorier : XX

Secrétaire adjoint : I.ROUMAZEILLE (CFDT) 4 pour CGT, 1 contre nous, 3 abstentions CFDT, FO et SUD

Trésorier adjoint : A.LABORIE pour 6 CGT et 4 CFDT, contre 1, nous, 2 abstentions FO et SUD

Elections présidence de commissions*

- **Commissions légales** :

Formation : C. LEVY (CGT) élu à l'unanimité

Egalité Professionnelle : C.DUHART (CFDT) élu à l'unanimité

Logement : J.ARRAULT (CFDT) Elu par 6 CGT et 4 CFDT, T.PIROLEY (FO) obtient 5 voix (FO, SUD et nous)

- **Commissions conventionnelles** : chaque commission est présidée par un membre élu du CE, les OS proposent les membres des commissions.

Commission économie et évolution des marchés : P.HENRY (CGT) élu à l'unanimité

Emploi métier : N. DJADRA (CGT) élue à l'unanimité

ASC : MF SOMAVILLA élue par 6 CGT et 4 CFDT, D.VEINANTE obtient 2 voix Sud, 5 voix FO et notre voix.

- la CGT et la CFDT, ensemble contre les autres OS se partagent tous les postes du bureau du CE de la DOSO et la présidence des commissions en évinçant les autres candidats.

A noter que dès qu'une OS met en difficulté la CGT sur une question celle-ci rappelle qu'elle a toute légitimité avec 35% des votes à la dernière élection et semble ignorer que 65% des électeurs ont fait un autre choix !

Fermeture des boutiques de Bouliac et Pau Auchan

Les arguments de la direction pour justifier ces 2 fermetures sont :

- **Boutique de Bouliac** : intégration du réseau partenaire et maillage très dense sur zone géographique. Fréquentation très insuffisante malgré des opérations de marketing régulières et un renforcement de la signalétique.

- **Boutique Pau Auchan** : mauvais emplacement, proximité boutique partenaire Photostation au concept, zone de vente très exigüe (la direction s'émeut enfin des conditions de travail du personnel après des années de déni sur le sujet),

- Mais de nombreuses questions restent en suspens :

En terme de productivité Bouliac est classée 556^{ème} et Pau Auchan 484^{ème} en 2011 sur 629 boutiques en France : qu'advient-il des boutiques classées derrière elles ?

Y a-t-il un accord avec Auchan pour fermer 2 boutiques dans ses centres commerciaux ?

- Pour Pau Auchan pourquoi l'AD n'a-t-elle pas choisi d'occuper les locaux que Photostation a pu récupérer en 2011 pour relocaliser la boutique FT ?

- Pourquoi la direction sait présenter un comparatif des résultats des boutiques de zones de Pau et pas pour la zone de la CUB ? Que souhaite t'elle cacher ?

- Pourquoi l'AD a volontairement et autoritairement enlevé des effectifs de Pau Auchan pour renforcer les autres points de vente en novembre et décembre ? Cela permettrait-il de justifier d'un volume de vente insuffisant ?

- La DO est responsable de l'activité sur la zone mais semble ignorer la stratégie de France Telecom Orange avec ses partenaires, qui pilote réellement ?

Nous, CGC-CFE-UNSA, serons très vigilant sur l'engagement pris en séance par la direction de respecter les souhaits de reclassement des salariés qui ont été exemplaires dans le contexte .

Bilan très couteux des opérations immobilières du quartier Ravezies

- 440000€ de loyer et charges payés en 2011 pour les locaux de la DOSO Moyens Propres pour 10 jours

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-uns-a-ft-orange.org/>

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :

Sébastien Muller Elu Titulaire 0676730926

Véronique Etienne Elue Suppléante 0608217701

Jérôme Wartel Représentant Syndical 0682595240

d'occupation mais sûrement bien aménagé grâce à 6 mois de travaux dans un immeuble neuf !

- Immeuble « les portes du lac » : ex-futur plateau du 1014, 200 000€ dépen-sés en 2011 pour un projet avorté et des créations d'emploi abandonnées. Cacophonie sur le sens des décisions prises et un sous-locataire à trouver pour payer les loyers jusqu'en septem-bre 2013....

Conclusion : voici une réalisation à près de 500000€ qui, à l'évidence, est une faute de gestion que la direction ne re-connaît toujours pas mais qui nous dira sûrement très bientôt que c'est la crise, que la concurrence est très rude et qu'il faut mettre en place un plan d'économie !

Télétravail à l'UAT

Malgré l'accord national sur le télétravail de juin 2009 les Directeurs Territo-riaux/Orange successifs n'ont rien fait pour favoriser le télétravail des person-nels volontaires.

La situation s'est détendue l'année der-nière dans plusieurs unités, saluons en

particulier l'UAT ou + de 70 personnes sont actuellement en télétravail sur site distant ou à domicile.

L'accord national arrivant à terme en juin prochain, qu'advient-il des personnels en télétravail actuelle-ment ?

Bilan de l'activité du T4 sur la DOSO

Comme chaque année on nous ressort le même discours : « on a été très bon au T4 mais attention 2012 sera une an-née plus difficile ».

On ne peut que déplorer le parti pris des indicateurs mis en avant qui font dire ce que l'on veut aux chiffres, exemple à l'AE : 1 seul indicateur (Chiffre d'Affaire Signé) pour résumer un trimestre !

Que penser de la pertinence des indi-cateurs ?

- La répétition est trop forte, cepen-dant, on ne sait pas la calculer « au mo-tif d'appels ». Quelle cohérence pour cet indicateur commun entre les différentes entités qui traitent des flux très spéci-fiques ?

- Le CNPS : de très petits volumes de sondage (parfois moins d'un sondage par conseiller et par mois) avec un im-pact majeur sur les PVV et les trajectoi-res de carrière à travers les EI.

Le socle des clients sondés n'est pas fiable, la cible contient des appels traités dans d'autres équipes ou département pour partie d'entre eux.

La CFE CGC UNSA exige des outils de qualité, à la hauteur des ambitions de France Telecom en matière de qualité de la relation avec clients et ses salariés

Déménagement à l'AE vers le site de Mérignac Ariane ou Pichey

vote à l'unanimité suite à l'avis favorable du CHSCT le 26/01/2012.

FOCUS

- **A quoi sert le bureau du Comité d'Entreprise ?**

Le bureau contribue à exécuter les décisions du comité d'entreprise au jour le jour. Elles sont prises à la majorité des membres du comité. Le bureau ne peut donc pas imposer ses propres décisions au risque de se rendre coupable de délit d'entrave au fonction-nement régulier du comité d'entreprise.

La constitution d'un bureau n'est pas obligatoire. Le comité peut juger utile de le mettre en place. Il est en général composé du secré-taire, du trésorier et éventuellement d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier adjoint. La constitution du bureau est décidée à la majorité du comité. L'existence, la composition, ainsi que les attributions respectives de chacun des membres du bureau sont fixées librement par le comité et peuvent être modifiées à tout moment. Ces règles sont précisées dans le règlement intérieur du comité d'entreprise.

- **A quoi servent les Commissions du CE ?**

A partir d'un certain effectif, des commissions spécialisées, obligatoires ou facultatives, peuvent aider le CE dans sa tâche. C'est le cas notamment de la commission formation et de la commission de l'égalité professionnelle, obligatoires dans les entreprises employant au moins 200 salariés ou encore de la commission logement, à partir de 300 salariés. Dans les autres cas, la création de commissions demeure facultative.

Les commissions permettent l'examen poussé de thèmes particuliers. Toutefois, en aucun cas, elles ne peuvent être consultées en lieu et place du comité d'entreprise.

Prochain CE : 23 & 24 février 2012

Plus d'informations sur notre site <http://www.cfecgc-unsaf-orange.org/>

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :

Sébastien Muller Elu Titulaire 0676730926

Véronique Etienne Elue Suppléante 0608217701

Jérôme Wartel Représentant Syndical 0682595240